Séance du 5 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à dix-huit heure trente à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 31/03/2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, BOULANGER Carol, CREUSET Thierry, LEROUX Pascal, CHIVOT Daniel, ISRAEL Pascal, Mmes BARBIER Stéphanie, PLATEL Anne, DELAVIGNE Véronique, BOCLET Laure, NOEL Stéphane, FREMANGER Valérie, PAPIN Caroline. M. POTEL Pascal, arrivé à 18h45 – point 2; M. BECQUET Francis, arrivé à 19h05 – point 3, Etaient absents excusés: Mme NEVEU Justine, Mme HAUTIN Magali, M. LOUCHART André ayant donné

procuration à Mme NOEL, Mme AVISSE CUVIER Elise ayant donné procuration à M. ISRAEL,

Absent: M. LEGER Thomas

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du précédent compte rendu,
- 2) Comptes de gestion 2021
- 3) Comptes administratifs 2021,
- 4) Vote des taux des taxes locales
- 5) Vote des subventions aux associations
- 6) Budgets primitifs 2022
- 7) Délibérations
 - Convention avec la FDE80 relative aux feux tricolores
 - Convention avec la FDE80 relative à la vidéo protection
- 8) Questions Diverses

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Stéphane NOEL** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1) APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le précédent compte rendu, lequel est adopté à l'unanimité.

2) COMPTES DE GESTION 2021

M. le maire donne lecture des comptes de gestion de l'année 2021 :

- ✓ budget commune : la section d'investissement présente un déficit de 968 906,47 € pour l'année 2021 soit un déficit cumulé de 991 885,31 € à la clôture de l'exercice 2021 et la section de fonctionnement présente un excédent de 920 845,45 € soit un excédent cumulé de 4 649 175,66 € à la clôture de l'exercice 2021.
- ✓ budget programmation urbaine : : la section d'investissement présente un déficit de 8 960,64 € pour l'année 2021 soit un déficit cumulé de 84 213,38 € à la clôture de l'exercice 2021 et la section de fonctionnement présente un déficit de 8 960,64 € soit un déficit cumulé de 149 328,97 € à la clôture de l'exercice 2021.

Mme le maire demande à l'assemblée d'approuver les comptes de gestion 2021 dressés par le receveur municipal. Après délibération, les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

3) COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

- Sompte administratif 2021 du budget communal
 - Mme le maire fait lecture du compte administratif 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :
- ✓ Section de fonctionnement : excédent 2021 de 920 845,45 € soit un excédent cumulé de clôture de 4 649 175,66 €.

✓ Section d'investissement : déficit 2021 de 968 906,31 € soit un déficit cumulé de clôture de 991 885,31 €.

Mme le maire sort de la salle. M. MAVIOU prend la présidence et demande donc à l'assemblée de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'état des restes à réaliser 2021 fait apparaître un excédent de 281 604,73 €, en conséquence le besoin de financement correspondant au déficit d'investissement cumulé et aux restes à réaliser 2021 s'élève à 710 280,58 €. Après délibération, le conseil décide d'affecter la somme de 710 281,00 € au compte 1068, puis inscrit la somme de 3 938 894,66 € en excédent reporté en section de fonctionnement.

Il est fait lecture du compte administratif 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :

- ✓ Section de fonctionnement : excédent de 8 960.64 € soit un déficit cumulé 149 328,97 €
- ✓ Section d'investissement : déficit de 8 960.64 € soit un déficit cumulé de 84 213,38 €

Mme le maire ayant quitté la salle, M. MAVIOU fait passer au vote. Après en avoir délibéré, le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme le maire reprend la présidence de la séance.

4) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Les finances de la commune étant saines, Mme le maire suggère de maintenir les taux de 2021, Elle propose donc de voter les taux suivants :

- TFB : 45.40 % - TFNB : 27,42 % - CFE : 15,10 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 19 voix « POUR » les taux ci-dessus.

5) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le maire soumet à l'assemblée les subventions proposées par la commission animation comme ciaprès :

Objet	Organisme bénéficiaire	Montant de la subvention 2022
Subvention communale 2022	Association AAEF DYNAMIC CLUB SECTION DYNAMIC CLUB	800,00
Subvention communale 2022	Association ACPG - CATM	200,00
Subvention communale 2022	Association SOCIETE DE CHASSE	400,00
Subvention communale 2022	Association AMIC. SAPEURS-POMPIERS	150,00
Subvention communale 2022	Association SECTION CYCLISTE	1 800,00
Subvention communale 2022	Association ASSOC SPORTIVE DU C.E.S.	300,00
Subvention communale 2022	Association HARMONIE MUNICIPALE	3 800,00
Subvention communale 2022	Association A.A.E.F. FOOT-BALL Section Football	300,00
Subvention communale 2022	Association HAND BALL AAEF SECTION HAND BALL	3 300,00
Subvention communale 2022	Association A.A.E.F. TENNIS Section Tennis	400,00
Subvention communale 2022	Association USEP ECOLE MIXTE A	2 030,00
Subvention communale 2022	Association USEP ECOLE MATERNELLE	1 150,00
Subvention communale 2022	Association AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	3 776,00
Subvention communale 2022	Association ASSOC PLAISIR DE LIRE	700,00
Subvention communale 2022	Association ASSOC 'LA GAULOISE'	100,00
Subvention communale 2022	Association TENNIS DE TABLE FEUQUIERES	1 595,00
Subvention communale 2022	Association CHE VADROUILLEUX ED FEUTCHERES	200,00
Subvention communale 2022	Association FEUQUIERES ANIM'	500,00
Subvention communale 2022	Association PHOENIX BADMINTON	400,00
Subvention communale 2022	Association ALTUS COMPAGNIE	400,00
Subvention communale 2022	Association ASSOC CULTURISTE FEUQUIEROISE	50,00
Subvention communale 2022	ASSOCIATION GESTIONNAIRE DE LA MARPA	1 000,00
Subvention communale 2022	Association INSTITUT RECHERCHE SUR CANCER	100,00
Subvention communale 2022	Association ASSOC POUR LE DON DE SANG	150,00

Subvention communale 2022	Association AFM TELETHON	400,00
Subvention communale 2022	Association ŒUVRE DES PUPILLES DES SAPEURS POMPIERS	500,00
Subvention communale 2022	Association RESTAURANTS DU COEUR	500,00
Subvention communale 2022	Association ADAPEI - LES PAPILLONS BLANCS	300,00
Subvention communale 2022	Association BANQUE ALIMENTAIRE DE DARGNIES	350,00
Subvention communale 2022	Association SECOURS POPULAIRE	350,00
Subvention communale 2022	Association ALBATROS CLUB NATATION	100,00
Subvention communale 2022	Association ASS VIMEU FAVORISER INSERTION	1 500,00
Subventions imprévues 2022	TRESORERIE FRIVILLE	2 549,00
Subvention communale 2022	Pavillon Allard EU	50,00
Total	1	30 200,00

Mme le maire demande donc à l'assemblée de délibérer, Mme HECKMANN, MM. MAVIOU, BOULANGER, BECQUET étant élus au sein du bureau d'une association bénéficiant d'une subvention communale ne participent pas au vote. Après délibération, le conseil accepte les propositions par 15 voix « POUR ».

6) **BUDGETS PRIMITIFS 2022**

■ Budget communal 2022

Il est fait lecture du budget primitif 2022 de la commune. Cette année sera consacrée à la réalisation et à la fin de certains travaux engagés en 2021 tels que l'aménagement intérieur du nouveau centre de secours, l'aménagement du cimetière, les travaux d'enfouissement des réseaux, d'éclairage public de la rue Henri Barbusse. Des nouveaux projets sont également prévus tes que les travaux d'aménagement de la rue Henri Barbusse, la réfection de la cour de l'école primaire, la recherche d'un maitre d'œuvre pour l'aménagement de la place Jean Jaurès et l'aménagement de la zone d'urbanisation rue de la République. Enfin le projet de réalisation d'un pumptrack sur la zone de loisirs sera engagé.

Le budget primitif est ainsi présenté : Section fonctionnement : présentée en équilibre à la somme de 7 436 229,63 € répartie comme suit :

BUDGET FONCTIONNEMENT 2022				
Chapitre 011 - Charges à caractère général	776 300,00	002 excédent reporté	3 938 894,66	
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 270 300,00	Chapitre 013 - Atténuation de charges	30 000,00	
Chapitre 014 - Atténuation de produits	150 000,00	Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes div	90 550,00	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	430 192,35	Chapitre 73 - Impôts et taxes	1 267 588,00	
Chapitre 66 - Charges financières	69 000,00	Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	1 958 792,00	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	11 000,00	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	144 000,00	
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	11 680,00	Chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provisions	469,00	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	19 401,67	042 - Opérations d'ordre entre sections	5 935,97	
022- Dépenses imprévues	75 000,00			
023 - Virement à la section de fonctionnement	4 623 355,61			
Total des dépenses	7 436 229,63	Total des recettes	7 436 229,63	

Section d'investissement : présentée en équilibre à la somme de 7 331 824,76 € répartie comme suit :

BUDGET INVESTISSEMENT 2022					
Déficit reporté	991 885,31	Virement de la section de fonctionnement	4 623 355,61		
Opérations financières	249 000,00	Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 283 281,00		
Opérations d'ordre	395 790,45	Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 015 432,00		

Opération Acquisitions de terrains	224 000,00	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	500,00
Opération Aménagement du cimetière	433 055,04	Chapitre 040 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	389 854,48
Opération Matériel	84 707,40	Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	19 401,67
Opération Véhicules	31 200,00		
Opération Entretien des bâtiments	62 828,00		
Opération Eclairage Public	257 125,94		
Opération Traversées urbaines	690 489,60		
Opération Voirie	77 606,00		
Opération Caserne centre de secours	324 488,29		
Opération création d'un pôle enfance jeunesse	30 269,00		
Opération Urbanisation de zones	76 800,00		
Opération Revitalisation du centre- bourg	145 800,00		
Opération Rénovation cour de l'école primaire	218 900,00		
Opération Création pumptrack	150 000,00		
Opérations investissements futurs	2 887 879,73		
Total des dépenses	7 331 824,76	Total des recettes	7 331 824,76

Après en avoir délibéré, le budget primitif est adopté à l'unanimité des membres présents.

■ Budget primitif 2022 Programmation Urbaine

Le budget est ainsi présenté :

- ✓ Section d'exploitation : présentée en équilibre à la somme de 246 370,41 €
- ✓ Section d'investissement : présentée en équilibre à la somme de 97 041,44 € Après délibération, le budget est adopté à l'unanimité.

7) **DELIBERATIONS**

Solution See La FDE relative aux feux tricolores :

Mme le maire rappelle à l'assemblée que la commune a sollicité la FDE80 afin de remplacer les feux tricolores dont les ampoules ne se font plus. Actuellement le remplacement des ampoules défectueuses se fait par des ampoules récupérées suite à des remplacements. La FDE propose donc la convention suivante :

Coût des travaux TTC : 64 096.00 € Fonds de concours FDE : 10 683.00 €

Reste à charge pour la commune : 53 413,00 € (dont 10 683 € de TVA récupérable)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la convention et autorise Mme le maire à la signer.

Solution Convention avec la FDE relative à la vidéo protection :

Mme le maire rappelle que suite au diagnostic réalisé par la cellule prévention technique de la Gendarmerie, la commune a sollicité la FDE 80 afin de réaliser un projet de mise en place de vidéo protection sur la commune. Elle propose donc la convention suivante :

Coût des travaux TTC : 104 802,00 € Aide du Département : 34 696,00 € Fonds concours de la FDE : 17 467,00

Reste à charge pour la commune : 52 639,00 € (dont 17 467 € de TVA récupérable)

Mme le maire fait part à l'assemblée que d'autres subventions peuvent être sollicitées pour ce projet, notamment auprès du Conseil Régional et de la DETR.

Après en avoir délibéré, le conseil valide le projet, accepte la convention proposée par la FDE et autorise Mme le maire à la signer, puis charge Mme le maire de solliciter toutes les subventions possibles pour ce projet

☼ Convention technique avec le Département de la Somme autorisant les travaux d'aménagement de la RD48, rue Henri Barbusse. Suite au projet d'aménagement de la rue Barbusse Mme le maire demande l'autorisation de signer la convention technique. Le conseil accepte

8) QUESTIONS DIVERSES

Suite à la guerre en Ukraine, Mme le maire propose d'attribuer une aide financière pour venir en aide aux familles ukrainiennes qui se retrouvent dans l'obligation de quitter leur pays, et qui se trouvent démunies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue une subvention de 1000 €. L'association humanitaire n'a pas été retenue ce jour, Mme le maire demandera plus de renseignements en préfecture lors d'une prochaine réunion à ce sujet.

Tenue des bureaux de vote : Mme le maire fait un point sur la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles. Un créneau n'était pas pourvu, M.LEROUX se propose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

